



MONTMORENCY

DIRECTION DES MOYENS GÉNÉRAUX / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Secrétariat général

2018 - N°3

AMS/FH

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 MAI 2018**

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT
LE VINGT-QUATRE MAI A VINGT HEURES

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement convoqué le 18 mai 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme BERTHY, Maire.

Présents :

Mme HOYAUX, Mme LE GUERN, M.ISARD, M.GUIRAUDET, Mme FAURE, M.ASSARINI, Mme REVET, M.DAUX, Mme CREMIER-GUECHI, Mme DUHALDE, M.ATTIA, Mme BITRAN, M.BRIANCHON, Mme QUIRET, M.GELLER, M.TAYBI, Mme BRAINVILLE, M.BORDERIE, Mme JOSSERAN, Mme PIAZZI (à partir de 20h30), Mme RIDIMAN, M.ESKENAZI, Mme PUZZUOLI, M.BERTHIER.

Absents excusés :

M.OLIVIER..... Procuration à Mme BERTHY
Mme MOREELS..... Procuration à M.ISARD
Mme NOACHOVITCH.. Procuration à Mme FAURE
M.THORY..... Procuration à M.ASSARINI
M.GILLOT..... Procuration à Mme LE GUERN
M.PÉREAUULT..... Procuration à Mme HOYAUX
M.MANCEAUX..... Procuration à Mme JOSSERAN
M.DETTON..... Procuration à M.ESKENAZI
Mme PIAZZI..... Procuration à Mme RIDIMAN (jusqu'à 20h30)
M.BOUTRON..... Procuration à Mme PUZZUOLI
Mme CHENET..... Procuration à M.BERTHIER

Secrétaire de séance :

M.ATTIA

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

DESIGNE M.ATTIA pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Mme le Maire prononce l'allocution suivante en hommage aux victimes de l'attentat du quartier de l'Opéra :

*« Mesdames, Messieurs les élus, Chers collègues,
Mesdames, Messieurs présents dans la salle,*

Avant d'en venir à l'ordre du jour de notre conseil municipal de ce soir, je souhaite avoir des mots au sujet de la tragédie dont la France a été une nouvelle fois la victime.

Samedi 12 mai, la barbarie du terrorisme a encore tué dans les rues de Paris. A 21h, dans le quartier de l'Opéra, à l'heure de la légèreté d'une sortie en famille ou entre amis, un homme se revendiquant de Daech a attaqué froidement au couteau des passants, ôtant la vie à un de nos concitoyens.

J'ai ce soir, en mon nom et au nom du Conseil Municipal, une pensée pour Ronan GOSNET, 29 ans, victime du terrorisme.

Mes pensées accompagnent également tous les blessés et rescapés de cette attaque et mes remerciements se tournent vers les forces de police qui grâce à la rapidité de leur intervention ont pu éviter un drame encore plus grave.

Dans ces moments de grande douleur pour la Nation, nous devons continuer de poursuivre notre lutte contre le fanatisme et le terrorisme. Nous le devons à toutes les victimes et les blessés.

Au nom du Conseil municipal, qu'un hommage leur soit rendu en respectant une minute de silence.

Je vous remercie ».

L'Assemblée se lève.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

Mme le Maire rappelle que le prochain Conseil Municipal est fixé au Lundi 25 juin prochain (20h) (*toujours sous réserve d'une contrainte exceptionnelle*).

Les membres du Conseil Municipal sont informés de la parution du recueil des actes administratifs de la Ville de Montmorency n°112 portant sur la période du 1^{er} mars 2018 au 30 avril 2018 qui est mis à la disposition du public depuis le 14 mai 2018. Ce recueil est consultable aux horaires habituels d'ouverture de la Mairie.

Mme le Maire informe de la remise sur table de l'agenda des Manifestations sur les mois suivants : juin où elle en rappelle quelques dates, juillet et août 2018.

Sur Juin :

- Samedi 16 juin de 12h à 20h dans le Parc de l'Hôtel de Ville : Faites des loisirs

Dans le cadre du Centenaire 14/18 - - Reconstitution d'un petit village et festivités autour de l'anniversaire de la sortie de guerre

- Jeudi 21 juin en soirée dans le parc de l'Hôtel de Ville : Fête de la musique
- Vendredi 22 et Samedi 23 juin sur la place Roger Levanneur : Montmartre à Montmorency

Mme le Maire annonce aux membres du Conseil municipal que Mme JOSSERAN a déposé au nom du Groupe Montmorency Indépendant un projet de motion. Les conditions de dépôt de cette motion n'ayant pas été respectées, conformément à l'article 9 du règlement intérieur du conseil municipal, soit 3 jours franc avant le conseil, cette motion est irrecevable.

MOTION

MOTION POUR LA REDUCTION DES NUISANCES NOCTURNES DE L'AEROPORT ROISSY CHARLES DE GAULLE

(9:35)

M. DAUX expose la motion.

M. ESKENASI indique que le rôle du Maire n'est pas que d'administrer la commune mais de se battre sur des sujets importants. Il propose notamment d'utiliser les publications pour mobiliser les citoyens sur cette cause de la lutte contre les nuisances sonores comme cela a été fait à Francfort. Il dit que cette motion va dans ce sens et que le groupe Avenir Ensemble votera donc cette motion.

Mme JOSSERAN regrette que sa motion ne soit pas recevable mais en présente l'objet même s'il n'y aura pas de vote. Mme JOSSERAN indique qu'il faut se mobiliser et ne pas se contenter de déposer une motion. Au regard de la construction du futur T4 de Roissy, elle précise qu'il faut appliquer le principe de précaution et engager des négociations avec Aéroport de Paris (ADP). Elle regrette que le futur Plan Local d'Urbanisme (PLU) n'intègre pas la future modification du plan d'exposition du bruit (PEB) qui va nécessairement être modifié du fait de l'extension du trafic aérien. Elle propose la création d'une commission ad'hoc avec des élus des différents groupes pour travailler sur cette question des nuisances aériennes et sur les mesures de concertation qui pourraient être mises en œuvres dans ce cadre.

M. BORDERIE demande la suppression du terme « français » dans la phrase « pour protéger la santé de l'ensemble des citoyens *français* en parfaite équité ».

Mme le Maire accède à cette demande et soumet la motion au vote.

EXPOSE DES MOTIFS :

Un projet d'arrêté ministériel soumis à consultation publique vise à limiter l'utilisation de l'aéroport de Nantes-Atlantique par les aéronefs bruyants, notamment la nuit, pour des raisons environnementales. Il prévoit en particulier l'interdiction de décoller et d'atterrir entre 23h et 6h pour les avions les plus bruyants.

Nous nous réjouissons de cette mesure pour les riverains de l'aéroport de Nantes-Atlantique, et saluons la reconnaissance de la nocivité des vols de nuit par le gouvernement.

Cependant, nous tenons à souligner que la priorité en matière de réduction des nuisances nocturnes n'était pas à Nantes (10 vols environ entre 22h et 6h), mais bien à Roissy-Charles de Gaulle, champion d'Europe des vols de nuit avec en moyenne 150 mouvements d'avions entre 22h et 6h où les restrictions d'avions bruyants la nuit y sont beaucoup moins sévères !

En conséquence, alors que la densité démographique de l'Ile-de-France est 10 fois supérieure à la moyenne des autres régions, des millions de franciliens subissent des vols de nuit bien plus bruyants et tellement plus nombreux, pour un impact sanitaire maximal.

PAR CES MOTIFS,

Sur rapport de M.DAUX,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

SALUE, comme l'ADVOCNAR, cette disposition pour les Riverains de Nantes-Atlantique qui va dans le sens d'une réduction des nuisances aériennes nocturnes, qui existe déjà à Toulouse et à Nice depuis 2011,

S'INSURGE néanmoins qu'il y ait « deux poids, deux mesures » et invite fortement les concitoyens à participer à la consultation publique sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 24 avril 2006 portant restriction d'exploitation de l'aérodrome de Nantes-Atlantique qui a lieu jusqu'au 28 mai 2018 :

Lien : <http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/consultation-publique-sur-le-projet-d-arrete-a1815.html>

DEMANDE au Gouvernement :

- l'édition immédiate d'un arrêté prévoyant l'interdiction à l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle de décoller et d'atterrir entre 22h et 6h pour les aéronefs bruyants tels que définis pour Nantes-Atlantique,
- l'application de cette mesure sur tous les aéroports qui accueillent des vols de nuit en France pour protéger la santé de l'ensemble des citoyens en parfaite équité.

RAPPELLE :

- qu'une nuit réparatrice doit comprendre 8 heures de sommeil consécutives, normes définies par l'Organisation Mondiale de la Santé et confirmées par les instances européennes.
- que les vols de nuit ont des conséquences fortement néfastes sur le sommeil et la santé, ce qui a été démontré par de nombreuses études.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

1. CREATION D'UN COMITE TECHNIQUE COMMUN ENTRE LA COLLECTIVITE ET SES ETABLISSEMENTS PUBLICS RATTACHES

(24:48)

M. ISARD expose la délibération.

Mme le Maire demande s'il y a des questions. Sans question, il est procédé au vote.

Après exposé de M.ISARD et en avoir délibéré, **le Conseil Municipal à l'unanimité,**

DECIDE, la création d'un Comité Technique unique compétent pour les agents de la collectivité et du C.C.A.S.

2. FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE TECHNIQUE ET DECISION DU MAINTIEN DU RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS RATTACHES

(27:00)

M. ISARD expose la délibération.

Mme PUZZUOLI demande quel a été le vote des Organisations Syndicales.

Mme le Maire indique que les Organisations Syndicales ont été favorables à l'unanimité.

Après exposé de M.ISARD et en avoir délibéré, **le Conseil Municipal à l'unanimité,**

FIXE, à 4, le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,

DECIDE, le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité, et du C.C.A.S égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants, employant au moins 50 agents ; soit 4 titulaires et 4 suppléants,

DECIDE, le maintien du recueil, par le Comité Technique, de l'avis des représentants de la collectivité et du C.C.A.S.

3. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS (29:34)

M. ISARD expose la délibération.

Mme JOSSERAN et M. ESKENASI demandent des précisions sur le poste.

Mme le Maire indique qu'il s'agit d'une régularisation pour le poste de contrôleur de gestion.

Après exposé de M.ISARD et en avoir délibéré, **le Conseil Municipal par 24 voix pour et 11 abstentions,**

CREE :

FILIERE ADMINISTRATIVE

- 1 poste de chargé(e) de mission auprès du DGS à temps complet au grade d'attaché relevant de la catégorie hiérarchique A du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être occupé par un agent contractuel titulaire d'une licence, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II (bac +3), recruté à durée déterminée au vu de l'application de l'article 3-3 alinéa 1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emploi concerné.

IMPUTE la dépense au chapitre 012 du budget.

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

(35:32)

4. DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT D'UN BIEN IMMOBILIER SITUE AU 125 AVENUE CHARLES DE GAULLE (CADASTRE AD 577)

Mme LE GUERN expose la délibération.

Mme JOSSERAN relève qu'il existe une volonté directe de la Ville de ne plus affecter à un usage public le site du tribunal.

Elle se demande s'il n'aurait pas été opportun d'installer un musée sur ce lieu, dans le cadre du projet d'obtention du label Ville d'Art et Histoire. En effet, le site est à proximité d'Enghien.

Mme Le GUERN relève qu'il y a un autre site susceptible d'accueillir un tel équipement, le Conseil des Prud'hommes, place de l'Auditoire.

Mme PIAZZI regrette que n'ait pas été identifié un besoin de service public sur le bas de la Ville et prend pour exemple la disparition de l'antenne de La Poste. Elle regrette le peu d'empressement de Mme le Maire à se battre pour l'accès au service public.

Elle rappelle un engagement de Mme le Maire en réunion publique d'y accueillir des professions médicales ou des activités qui pourraient faire vivre le bas de Montmorency.

Mme LE GUERN rappelle que la disparition de la Poste était déjà prévue sous la précédente mandature. Elle rappelle également que la précédente équipe avait négligé les incidences d'augmentation de la population, notamment en termes d'équipements scolaires.

Mme LE GUERN informe de la création prochaine d'un nouveau cabinet médical.

Mme PIAZZI demande si cela sous-entend que la création d'un cabinet de santé est abandonnée sur le haut de la Ville.

Mme LE GUERN répond que l'un n'exclut pas l'autre.

Mme PIAZZI cite un article du Parisien selon lequel Mme le Maire se félicitait d'une réduction des droits à construire.

Elle rappelle que la vente du bâtiment avenue Charles de Gaulle est en totale contradiction avec les dispositions du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en imposant une « surdensification » de 40 appartements.

Mme LE GUERN précise qu'il s'agit de 38 logements.

Elle rappelle que ce projet est régi par l'ancien PLU établi par l'équipe précédente.

M. BORDERIE est gêné par la dérive centraliste de la municipalité, en privilégiant, selon lui, le centre aux dépens du bas de la Ville.

Il pense que la création du Boulevard Intercommunal du Parisis (BIP) va rendre le sud encore moins attrayant.

Mme le Maire précise que la partie ouest du projet n'existe pas.

M. GUIRAUDET trouve savoureux d'entendre certains collègues s'indigner de la densification alors que lorsqu'ils étaient en responsabilité, la précédente équipe avait considérablement densifié le quartier de l'Europe.

Après exposé de Mme LE GUERN et en avoir délibéré, **le Conseil Municipal par 24 voix pour et 11 voix contre,**

CONSTATE la désaffectation du bien sis 125 avenue Charles de Gaulle – 95160 MONTMORENCY,

DECIDE du déclassement du bien sis 125 avenue Charles de Gaulle – 95160 MONTMORENCY.

**5. CESSION D'UN BIEN IMMOBILIER SITUE AU 125 AVENUE CHARLES DE GAULLE
(CADASTRE AD 577)
(57:05)**

Mme LE GUERN expose la délibération.

Mme JOSSERAN estime que le prix a été mal négocié et qu'il aurait pu être possible d'augmenter le prix de la vente.

Mme LE GUERN indique que le prix de vente est supérieur de 55 000 € à l'estimation réalisée par le service des Domaines.

Mme JOSSERAN s'inquiète du devenir de l'escalier et aurait souhaité qu'il soit intégré dans le projet. Elle s'étonne des modalités de versement du prix qui serait, selon elle, réglé en 2020. Elle précise que les termes véritables des versements ne sont pas connus.

Mme LE GUERN précise que le dernier versement est prévu dans les 18 mois de la signature de la vente, conformément à ce qui est prévu dans l'acte de vente donc cela est connu.

Mme JOSSERAN note que l'avis des domaines précisait que les intérêts devaient être pris en compte.

Mme le Maire précise que les intérêts représentent de 10 à 15 000 € maximum. Elle rappelle que le montage financier a été validé par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Mme LE GUERN précise que la ventilation des 700 000 € de surcoût sont liés aux travaux de sous-sol.

Après exposé de Mme LE GUERN et en avoir délibéré, **le Conseil Municipal par 24 voix pour et 11 voix contre,**

DECIDE la cession de la parcelle sis 125 avenue Charles de Gaulle – 95160 MONTMORENCY, d'une superficie de 1166m², pour un prix de 2 055 000 €, hors frais d'acquisition en sus à la charge de l'acquéreur, et hors complément de prix éventuel, au profit de la société Kaufman & Broad Homes dont le siège est situé 127 avenue Charles de Gaulle – 92200 NEUILLY SUR SEINE, identifié au SIREN sous le numéro 379445679, qui pourra se substituer à toute autre société du groupe,

PRECISE que la cession se fera selon les conditions générales du projet de la promesse de vente ci-annexée,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les actes se rapportant à cette vente.

**COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122.22
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

(1:12:51)

DECISION 03.18.029 : Accord-cadre 17ED07 – Séjours en centre de vacances pour enfants et adolescents (6/17ans) – Été 2018

Lot n°1 - Séjour multi-activités à dominante « sports nautiques » pour les 6/11 ans

Lot n°2 - Séjour à activités nautiques sur la côte atlantique pour les 11/14 ans

Lot n°3 - Séjour à activités nautiques sur la côte méditerranéenne pour les 11/14 ans

Lot n°4 - Séjour à l'étranger, en bord de mer, pour les 15/17 ans

Lot n°5 - Séjour à l'étranger, en bord de mer, pour les 15/17 ans

Lot n°6 - Séjour à activités nautiques en bord de mer pour les 11/14 ans

(Prise le 5 mars 2018 – Enregistrée le 15 mars 2018)

Il a été décidé de signer l'accord-cadre 17ED07 séjours en centre de vacances pour enfants et adolescents (6/17 ans) – été 2018 avec les sociétés suivantes :

Lot n°1 - Séjour multi-activités à dominante « sports nautiques » pour les 6/11 ans avec l'association EVASION 78, pour un montant compris entre 10 000 € H.T. et 17 000 € H.T.,

Lot n°2 - Séjour à activités nautiques sur la côte atlantique pour les 11/14 ans avec la société VELLS, pour un montant compris entre 3 000 € H.T. et 12 000 € H.T.,

Lot n°3 - Séjour à activités nautiques sur la côte méditerranéenne pour les 11/14 ans avec l'association PEP DECOUVERTES, pour un montant compris entre 3 000 € H.T. et 12 000 € H.T.,

Lot n°4 - Séjour à l'étranger, en bord de mer, pour les 15/17 ans avec l'association CHEMINS DU MONDE, pour un montant compris entre 5 000 € H.T. et 16 000 € H.T.,

Lot n°5 - Séjour à l'étranger, en bord de mer, pour les 15/17 ans avec l'association CHEMINS DU MONDE, pour un montant compris entre 5 000 € H.T. et 16 000 € H.T.,

Lot n°6 - Séjour à activités nautiques en bord de mer pour les 11/14 ans avec la société VELLS, pour un montant compris entre 3 000 € H.T. et 19 000 € H.T.

L'accord-cadre est conclu pour une durée d'un an à compter de sa notification.

DECISION 03.18.032 : Convention de mise à disposition d'équipements sportifs couverts avec l'Amicale des locataires des résidences La Fontaine-Florian
(Prise le 6 mars 2018 – Enregistrée le 13 mars 2018)

Il a été décidé de signer une convention avec l'Amicale des Locataires La Fontaine-Florian, domiciliée 6 rue Corneille – 95160 – MONTMORENCY, pour la mise à disposition du gymnase du COSOM, situé au Parc des Sports Nelson Mandela à MONTMORENCY, le dimanche 29 avril 2018 de 9h à 20h. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

DECISION 03.18.035 : Acceptation des indemnités d'assurance : dégradation de deux panneaux de signalisation situés aux intersections des rues du président Brisson, de Jaigny et des Moulins le 3 janvier 2018
(Prise le 7 mars 2018 – Enregistrée le 15 mars 2018)

Il a été décidé d'accepter l'indemnité de 602,52 € proposée par la SMACL, domiciliée 141 avenue Salvador Allende – 79031 – NIORT CEDEX 9, pour la pose des panneaux de signalisation sur de nouveaux supports, situés aux intersections des rues du Président Brisson, de Jaigny et des Moulins, suite à un accident de la circulation survenu le 3 janvier 2018.

DECISION 03.18.036 : Acceptation des indemnités d'assurance : Vitres brisées au gymnase Ferdinand Buisson le 8 janvier 2018
(Prise le 7 mars 2018 – Enregistrée le 15 mars 2018)

Il a été décidé d'accepter l'indemnité de 201,23 € proposée par la SMACL, domiciliée 141 avenue Salvador Allende – 79031 – NIORT CEDEX 9, pour le remplacement des deux vitres brisées au sein du gymnase Ferdinand Buisson le 8 janvier 2018.

DECISION 03.18.037 : Acceptation des indemnités d'assurance : Vitre brisée au COSOM, Parc des Sports Nelson Mandela, le 8 janvier 2018
(Prise le 7 mars 2018 – Enregistrée le 15 mars 2018)

Il a été décidé d'accepter l'indemnité de 406,56 € proposée par la SMACL, domiciliée 141 avenue Salvador Allende – 79031 – NIORT CEDEX 9, pour le remplacement de la vitre brisée au COSOM, Parc des sports Nelson Mandela, le 8 janvier 2018.

DECISION 03.18.038 : Accord-cadre 17VO05 – Fournitures de panneaux de signalisation
(Prise le 7 mars 2018 – Enregistrée le 15 mars 2018)

Il a été décidé de signer l'accord cadre 17VO05 – fourniture de panneaux de signalisation avec la société SIGNALFAST, domiciliée rue Martin d'Aubermesnil – 76870 – GAILLEFONTAINE, pour un montant annuel compris entre 10 000 € HT et 50 000 € HT. Il est conclu pour une période initiale d'un an, reconductible tacitement 3 fois, pour une durée maximale de 4 ans.

DECISION 03.18.039 : Fixation des tarifs des séjours en centre de vacances pour les 6-17 ans durant l'été 2018
(Prise le 9 mars 2018 – Enregistrée le 21 mars 2018)

Il a été décidé d'appliquer pour l'année 2018, les tarifs des séjours en centre de vacances pour les 6-17 ans durant l'été 2018 selon la grille tarifaire :

Séjours été St Hilaire de Riez 11-14 ans

Tarifs applicables en 2018

	Tranche	Quotient familial	
20%	1	Jusqu'à 390,99	182,00 €
30%	2	de 391 à 520,99	273,00 €
40%	3	de 521 à 650,99	364,00 €
50%	4	de 651 à 845,99	455,00 €
65%	5	de 846 à 1040,99	591,50 €
80%	6	de 1041 à 1300,99	728,00 €
100%	7	à partir de 1301	910,00 €
Hors commune *			1 075,00 €

Séjours été ITALIE-SLOVENIE-CROATIE

15-17 ans

Tarifs applicables en 2018

	Tranche	Quotient familial	
20%	1	Jusqu'à 390,99	214,00 €
30%	2	de 391 à 520,99	321,00 €
40%	3	de 521 à 650,99	428,00 €
50%	4	de 651 à 845,99	535,00 €
65%	5	de 846 à 1040,99	695,50 €
80%	6	de 1041 à 1300,99	856,00 €
100%	7	à partir de 1301	1 070,00 €
Hors commune *			1 260,00 €

Séjours été BANDOL 11-14 ans

Tarifs applicables en 2018

	Tranche	Quotient familial	
20%	1	Jusqu'à 390,99	174,00 €
30%	2	de 391 à 520,99	261,00 €
40%	3	de 521 à 650,99	348,00 €
50%	4	de 651 à 845,99	435,00 €
65%	5	de 846 à 1040,99	565,50 €
80%	6	de 1041 à 1300,99	696,00 €
100%	7	à partir de 1301	870,00 €
Hors commune *			1 022,00 €

Séjours été Sardaigne 15-17 ans

Tarifs applicables en 2018

	Tranche	Quotient familial	
20%	1	Jusqu'à 390,99	214,00 €
30%	2	de 391 à 520,99	321,00 €
40%	3	de 521 à 650,99	428,00 €
50%	4	de 651 à 845,99	535,00 €
65%	5	de 846 à 1040,99	695,50 €
80%	6	de 1041 à 1300,99	856,00 €
100%	7	à partir de 1301	1 070,00 €
Hors commune *			1 260,00 €

Séjours été au Vieux Boucau 11-14 ans

Tarifs applicables en 2018

	Tranche	Quotient familial	
20%	1	Jusqu'à 390,99	186,00 €
30%	2	de 391 à 520,99	279,00 €
40%	3	de 521 à 650,99	372,00 €
50%	4	de 651 à 845,99	465,00 €
65%	5	de 846 à 1040,99	604,50 €
80%	6	de 1041 à 1300,99	744,00 €
100%	7	à partir de 1301	930,00 €
	Hors commune *		1 095,00 €

Séjours été au Parc Naturel du Morvan 6-11 ans

Tarifs applicables en 2018

	Tranche	Quotient familial	
20%	1	Jusqu'à 390,99	142,00 €
30%	2	de 391 à 520,99	213,00 €
40%	3	de 521 à 650,99	284,00 €
50%	4	de 651 à 845,99	355,00 €
65%	5	de 846 à 1040,99	461,50 €
80%	6	de 1041 à 1300,99	568,00 €
100%	7	à partir de 1301	710,00 €
	Hors commune *		840,00 €

DECISION 03.18.040 : Demande de subvention : Projet de requalification du Parc de la Serve
(Prise le 12 mars 2018 – Enregistrée le 10 avril 2018)

Il a été décidé de solliciter, au titre du réaménagement du Parc de la Serve, une subvention du montant le plus élevé possible auprès du Conseil Régional d'Ile de France.

DECISION 03.18.041 : Marché 17BT03 – Mission de maîtrise d'œuvre pour la démolition d'un bâtiment de logement, la réhabilitation et l'extension de l'école élémentaire Jules Ferry et de l'école maternelle des Sablons
(Prise le 12 mars 2018 – Enregistrée le 12 mars 2018)

Il a été décidé de signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la démolition d'un bâtiment de logement, la réhabilitation et l'extension de l'école élémentaire Jules Ferry et de l'école maternelle des Sablons avec le groupement d'entreprises ayant pour architecte mandataire l'agence LEHOUX PHILY SAMAHA, domiciliée 9 rue des Pyramides – 75001 – PARIS, pour un taux de rémunération de 11,51 % sur le coût prévisionnel des travaux, soit 1 127 490 € H.T. pour les missions de base.

Le marché est également conclu pour un montant de 422 142 € H.T. pour les missions complémentaires, décomposé comme suit :

- 264 000 € H.T. pour la mission de synthèse,
- 83 142 € H.T. pour la mission de devis quantitatifs estimatifs par lot,
- 75 000 € H.T. pour la mission de détermination des coûts d'exploitation et de maintenance,

et pour une durée allant de sa notification à l'expiration du délai de garantie de parfait achèvement des travaux concernés.

DECISION 03.18.043 : Marché 17VO04 – Eclairage du terrain de rugby du Stade du Fort
(Prise le 19 mars 2018 – Enregistrée le 27 mars 2018)

Il a été décidé de signer le marché 17VO04 ayant pour objet l'éclairage du terrain de rugby du Stade du Fort avec la société CITEOS GOUSSAINVILLE-CEGELEC PARIS, domiciliée 21 rue Gaston Monmousseau – 95190 – GOUSSAINVILLE et de retenir la solution variante proposant des projecteurs à leds. Le marché est passé pour un montant de 81 348 € HT soit 97 617,60 € TTC. Le marché est conclu pour la durée d'exécution des travaux, avec une livraison au plus tard le 30 juin 2018.

DECISION 03.18.044 : Acceptation des indemnités d'assurance : incendie dans le parking public sis
45 rue du Marché à Montmorency, le 20 novembre 2017
(Prise le 21 mars 2018 – Enregistrée le 27 mars 2018)

Il a été décidé d'accepter l'indemnité de 6 351,48 € proposée par la SMACL, domiciliée 141 avenue Salvador Allende – 79031 – NIORT CEDEX 9, suite à l'incendie survenu dans le parking public, situé 45 rue du Marché à Montmorency, le 20 novembre 2017.

DECISION 03.18.045 : Marché 18DG01 – Fourniture et mise en œuvre d'une solution de gestion de
de la relation citoyen et des activités enfance (petite enfance et enfance) et
autres applications métiers liés
(Prise le 28 mars 2018 – Enregistrée le 4 avril 2018)

Il a été décidé de signer le marché 18DG01 ayant pour objet la fourniture et la mise en œuvre d'une solution de gestion de la relation citoyen et des activités enfance (petite enfance et enfance) et autres applicatifs métiers liés, avec la société ARPÈGE, domiciliée 13 rue de la Loire, CS 23619 – 44236 – SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE.

Le marché est passé pour un montant global et forfaitaire de 83 444,20 € HT soit 97 622,04 € TTC, pour les prestations de mise en œuvre de la solution, d'hébergement, d'infogérance, de maintenance et d'assistance.

Il est également conclu à prix unitaires, sans montant minimum et pour un montant maximum global de 40 000 € H.T. pour la reprise de données, des solutions de pointage et d'autres prestations complémentaires définies au Bordereau des Prix Unitaires.

Le marché est conclu pour une période allant de sa notification à la fin de la mission, à savoir 3 ans après la vérification d'aptitude.

DECISION 03.18.046 : Convention de mise à disposition de la salle Lucie Aubrac avec le Collège
Pierre de Ronsard
(Prise le 29 mars 2018 – Enregistrée le 5 avril 2018)

Il a été décidé de signer une convention avec le Collège Pierre de Ronsard, domicilié 4 chemin du Mont-Griffard – 95160 – MONTMORENCY, pour la mise à disposition de la salle Lucie Aubrac, située place Château Gaillard à MONTMORENCY, le samedi 19 mai 2018 de 9h à 22h pour les répétitions et le spectacle. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

DECISION 03.18.047 : Convention de mise à disposition de la salle Lucie Aubrac avec le Lycée
Turgot
(Prise le 30 mars 2018 – Enregistrée le 30 mars 2018)

Il a été décidé de signer une convention avec le Lycée Turgot, domicilié 3 place au Pain – 95160 – MONTMORENCY, pour la mise à disposition de la salle Lucie Aubrac, située place Château Gaillard à MONTMORENCY, le jeudi 12 avril 2018 de 15h à 21h, les vendredis 18 et 25 mai 2018 de 9h à 22h pour les répétitions et le spectacle. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

DECISION 04.18.048 : Redevance annuelle pour l'occupation d'une parcelle de terrain dépendant des Glacis du Fort
(Prise le 3 avril 2018 – Enregistrée le 5 avril 2018)

Il a été décidé de payer une redevance annuelle de 2 166 € à la Direction Départementale des finances publiques du Val d'Oise, domiciliée 10 avenue Bernard Hirsch – 95010 – CERGY-PONTOISE CEDEX, pour l'occupation d'une parcelle de terrain de 12 000 m² dépendant des Glacis du Fort. Cette redevance sera payable annuellement à compter du 1^{er} juin 2017 jusqu'au 31 mai 2020, date à laquelle l'autorisation expirera.

DECISION 04.18.049 : Acceptation des indemnités d'assurance : dégradation d'un potelet anti-stationnement, place Roger Levanneur, face au n° 45 rue du Marché, le 31 janvier 2018
(Prise le 3 avril 2018 – Enregistrée le 9 avril 2018)

Il a été décidé d'accepter l'indemnité de 633,62 € proposée par la SMACL, domiciliée 141 avenue Salvador Allende – 79031 – NIORT CEDEX 9, pour le remplacement du potelet anti-stationnement, situé place Roger Levanneur, face au n° 45 de la rue du Marché, le 31 janvier 2018.

DECISION 04.18.050 : Accord-cadre 17ED07 – Maintenance préventive et corrective des matériels de restauration des bâtiments de la Ville de Montmorency et de son CCAS
(Prise le 4 avril 2018 – Enregistrée le 10 avril 2018)

Il a été décidé de signer l'accord-cadre 17ED07 Maintenance préventive et corrective des matériels de restauration des bâtiments de la Ville de Montmorency et de son CCAS, avec la société SADEC, domiciliée 1 rue Gustave Eiffel, ZI les Colonnes n°7 – 95130 – LE PLESSIS-BOUCHARD. L'accord-cadre est passé pour les montants suivants :

-Pour la maintenance préventive : 13 774 € HT par an, soit 16 528,80 € TTC,
-Pour la maintenance corrective : 50 € HT pour le montant de la main d'œuvre, 40 € HT pour le déplacement et 20 % de remise sur les tarifs publics.

Les bons de commande dans le cadre de la maintenance corrective seront passés dans la limite des seuils annuels suivant :

- Seuil minimum : 5 000 € HT
- Seuil maximum : 50 000 € HT

L'accord-cadre est passé pour une durée initiale d'un an à compter de sa notification. Il est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du marché, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

DECISION 04.18.051 : Convention de mise à disposition d'équipements sportifs couverts avec l'association STREET CONNEXION
(Prise le 4 avril 2018 – Enregistrée le 10 avril 2018)

Il a été décidé de signer une convention avec l'association STREET CONNEXION, domiciliée 2 chemin de la Butte aux Pères – 95160 – MONTMORENCY, pour la mise à disposition de la salle multi-activités Italo BERTELLI, située au Parc des Sports Nelson Mandela à MONTMORENCY, le samedi 30 juin 2018 de 17h à 19h et le dimanche 1^{er} juillet de 9h à 19h. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

DECISION 04.18.054 : Convention d'octroi de poste de travail pour l'intégration professionnelle et sociale de travailleurs handicapés – secteur voirie 2018
(Prise le 5 avril 2018 – Enregistrée le 13 avril 2018)

Il a été décidé de signer une convention avec l'association E.S.A.T (Etablissement de Service et d'Aide par le Travail) – « Les ateliers du Val d'Oise » domiciliée 10 rue de Bleury – 95230 – SOISY SOUS MONTMORENCY, pour la mise à disposition de 4 agents, secteur voirie, pour le nettoyage des voies de Montmorency, d'une durée allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Tableau des contrats passés inférieurs à 25 000 € HT

Services	Objet et caractéristiques principales du contrat	Montant du contrat (en € HT)	Nom du cocontractant	Date de signature du contrat	Date de début du contrat
Bibliothèque	Intervention de Hubert Reeves le 10/02 à la Salle Lucie Aubrac. Conférence-dédicace.	300,00 €	Hubert Reeves	10/01/2018	10/02/2018
Bibliothèque	Intervention de Marie-Odile Monchicourt le 10/02. Animation de la rencontre avec Hubert Reeves à la Salle Lucie Aubrac.	200,00 €	Marie-Odile Monchicourt	09/02/2018	10/02/2018
Bibliothèque	Rencontre avec Jean-Christophe Tixier dans le cadre du Prix des Incorruptibles, le 6/03 à la Bibliothèque Aimé Césaire.	251,05 €	Association Le Prix des Incorruptibles	01/03/2018	06/03/2018
Bibliothèque	Ateliers d'écriture dans le cadre du projet Centenaire, les 26/01, 2/02, 9/02, 16/02, 9/03, 16/03, 23/03, 30/03, animés par Pascale Bouchié, à la Bibliothèque Aimé Césaire	2 800,00 €	Pascale Bouchié	15/03/2018	26/01/2018
Bibliothèque	Ateliers scientifiques les 20/01, 10/03 et 31/03, animés par les Savants Fous, à la Bibliothèque Aimé Césaire.	375,00 €	Savants Fous	01/08/2017	20/01/2018
Bibliothèque	Ateliers robotique les 27/01 et 24/03, animés par Planète Sciences, à la Bibliothèque Aimé Césaire.	800,00 €	Planète Sciences	01/08/2017	27/01/2018
Bibliothèque	Ateliers numériques les 3/02 et 17/03, animés par Exploradôme, à la Bibliothèque Aimé Césaire.	660,00 €	Exploradôme	01/08/17	03/02/18
Bibliothèque	Conférence Généalogie le 27/01 + ateliers les 13/02, 6/03, 20/03, 3/04, 15/05, par Claude Lajeunesse, à la Bibliothèque Aimé Césaire.	800,00 €	Claude Lajeunesse	01/08/2017	27/01/2018
Bibliothèque	Conférence sur la méthode Montessori par Emilie Druais, de l'association Buzybul, les 17 et 24/03 à la Bibliothèque Aimé Césaire.	280,00 €	Association Buzybul	20/12/2017	17/03/2018
Bibliothèque	Conférence sur le harcèlement scolaire par l'association Marion Fraise, la main tendue, le 13/01 à la Bibliothèque Aimé Césaire.	520,00 €	Association Marion Fraise	10/01/2018	13/01/2018
Culture & Patrimoine	Contrat de prestation pour des ateliers autour des jeux de société allemands, en milieu scolaire, dans la cadre des Naturelles, du 3 au 6 avril 2018.	1394,00 € TTC	Les Enfants du jeu	08/03/2018	03/04/2018
Culture & Patrimoine	Contrat de prestation pour des ateliers autour de la gravure sur bois en milieu scolaire, dans la cadre des Naturelles, du 3 au 6 avril 2018.	2 100,00 € TTC	Auberfabrik	09/04/2018	03/04/2018
Culture & Patrimoine	Contrat de prestation pour des ateliers autour de la science et la culture allemande, en milieu scolaire, dans la cadre des Naturelles, du 3 au 6 avril 2018.	1 130,00€ TTC	Les Petits Débrouillards	27/03/2018	03/04/2018
Culture & Patrimoine	Contrat de prestation pour des ateliers autour du ruban d'August Ferdinand Möbius, en milieu scolaire, dans la cadre des Naturelles, les 5 et 6 avril 2018.	2 440,00 € TTC	Exploradôme	27/03/2018	05/04/2018

Culture & Patrimoine	Contrat de prestation pour des ateliers de découverte sur l'origine de l'imprimerie, en milieu scolaire, dans la cadre des Naturelles, les 5 et 6 avril 2018.	1 245,50 € TTC	Musée de l'imprimerie	26/03/2018	05/04/2018
Culture & Patrimoine	Contrat de prestation pour des ateliers de danse, en milieu scolaire, dans la cadre des Naturelles, les 5 et 6 avril 2018.	1 500,00 € TTC	Association L'Entracte	26/03/2018	05/04/2018
Culture & Patrimoine	Contrat de prestation pour deux représentations autour des contes de Grimm, à la salle Lucie Aubrac, dans la cadre des Naturelles, le 3 avril 2018 à 10h et 14h30.	1 413,00 €	La Compagnie	12/03/2018	03/04/2018
Culture & Patrimoine	Contrat de prestation autour de la découverte du cinéma d'animation, dans les classes maternelles, dans la cadre des Naturelles, les 26 et 27 mars 2018.	800,00 € TTC	Association Ecrans VO	21/03/2018	26/03/2018
Culture & Patrimoine	Contrat de prestation autour des ateliers de physique et de chimie, dans les classes élémentaires de la ville, dans la cadre des Naturelles les 3,5 et 6 avril 2018	1 200,00 € TTC	Association Einstein	26/03/2018	03/04/2018

Tableau des décisions relatives aux concessions funéraires

N° de décision	Date de la décision	Attribution / Renouvellement	Durée	A Compter du	Nom	Montant (€)
03.18.042	15/03/2018	Attribution d'une concession funéraire n° 11070 dans le cimetière COLUMBARIUM, emplacement Cyclamen 48	10 ANS	15/03/2018	HECQUET	177,70 €
04.18.052	05/04/2018	Attribution d'une concession funéraire n° 11071 dans le cimetière Rue de Groslay, emplacement K117	15 ANS	05/04/2018	RENCUREL	177,70 €
04.18.053	05/04/2018	Attribution d'une concession funéraire n°11072 dans le cimetière COLUMBARIUM, emplacement Olivier 16	10 ANS	05/04/2018	MARTIN	177,70 €
04.18.056	17/04/2018	Attribution d'une concession funéraire n°11073 dans le cimetière Rue de Groslay, emplacement K 47	30 ANS	17/04/2018	TRAN DAC	449,70 €
04.18.057	17/04/2018	Attribution d'une concession funéraire n°11074 dans le cimetière Les Blots, emplacement 308	30 ANS	17/04/2018	RONSAIN	449,70 €
04.18.059	19/04/2018	Attribution d'une concession funéraire n°11075 dans le cimetière les Blots, emplacement 272	50 ANS	19/04/2018	FLORIO	1 193,80 €
04.18.061	24/04/2018	Attribution d'une concession funéraire n°11076 dans le cimetière rue de Groslay, emplacement K49	30 ANS	24/04/2018	GINOCCHI	449,70 €
04.18.062	24/04/2018	Attribution d'une concession funéraire n°11077 dans le cimetière les Blots, emplacement 356	30 ANS	24/04/2018	WATRIN	449,70 €
05.18.063	02/05/2018	Renouvellement d'une concession funéraire n°11078 dans le cimetière rue de Groslay, emplacement M115	15 ANS	16/06/2017	ALLIBERT	177,70 €
05.18.064	04/05/2018	Attribution d'une concession funéraire n°11079 dans le cimetière COLUMBARIUM, emplacement Olivier 26	30 ANS	04/05/2018	LEGRAS DE GRANDCOURT DE MUSSET	611,60 €

Concernant les décisions, **Mme le Maire** demande s'il y a des questions. Pas de question.

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 12 FEVRIER 2018 ET 26 MARS 2018

(1:13:09)

Le Conseil Municipal par 32 voix pour et 3 abstentions,

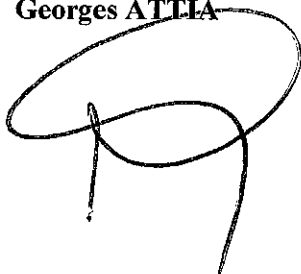
APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 février 2018.

Le Conseil Municipal par 32 voix pour et 3 abstentions,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 mars 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15 minutes.

Le secrétaire de séance
Georges ATTIA



Michèle BERTHY

Maire

Vice-présidente du Conseil départemental

Vice-présidente de la CA PV Forêt de montmorency

